

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 28 avril 2021

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)

NOR : *TREA2113418S*
(*Texte non paru au Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre III ;

Vu la décision du 31 décembre 2019 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud mentionnées dans la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à

M. Nicolas Dubois, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Mme Réjane Lavenac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques.

Mme Frédérique Melous, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à Mme Jeannine Vasseur, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à M. Samy Medani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de délivrer, proroger, renouveler les titres aéronautiques et y apposer des qualifications, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « personnel navigant » de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article 4 de de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

M. Patrice Leboeuf, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Bertrand Lupiac, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Martial Aguirre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Christine Galtier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Michel Tessarotto, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Sarah Rouillé, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « aviation générale » de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article 4 de de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à

M. David Volckringer, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « transport aérien » de la division « opérations aériennes », tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions mentionnées à l'article 4 de de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

M. Cédric Grondin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Evelyne Liabastres, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Pascal Tatin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Eric Valax, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 8

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

Mme Elisabeth Bousquié, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat.

Article 9

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 10

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à Mme Isabelle Romby, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 11

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, à :

M. Jean-Christophe Barbieri, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Elisabeth Bousquié, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'Etat ;

Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Martine Roche, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat ;

Mme Isabelle Romby, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat.

Article 12

La décision du 3 novembre 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 13

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 28 avril 2021.

P. CIPRIANI